



Centre québécois de formation en fiscalité – CQFF inc.

*Tous ensemble,
nous sommes meilleurs...*



Au **CQFF.com**, vous pouvez consulter :

« Votre boîte aux lettres », nos « Avis importants », « Vos cartables en ligne »,
la « Collection fiscale du CQFF », la « Bibliothèque » du CQFF, etc.



www.cqff.com



450 973-3472 (Laval)
514 333-3472 (Montréal)
1 888 973-3472 (sans frais)



formation@cqff.com

Taux d'impôt des SOCIÉTÉS – 2021

	Fédéral	Québec	Total
PME qui n'œuvre pas dans les secteurs primaire et manufacturier et qui compte 5 500 heures rémunérées ou plus, sur les premiers 500 000 \$ de revenus « actifs » d'entreprise	9,0 %	3,38 %	12,38 %
PME qui n'œuvre pas dans les secteurs primaire et manufacturier et qui compte moins de 5 000 heures rémunérées, sur les premiers 500 000 \$ de revenus « actifs » d'entreprise	9,0 %	11,5 %	20,5 %
PME des secteurs primaire ou manufacturier sur les premiers 500 000 \$ de revenus « actifs » d'entreprise	9,0 %	3,38 %	12,38 %
Revenus « actifs » d'entreprise qui excèdent 500 000 \$ pour une PME (SPCC)	15,0 %	11,5 %	26,5 %
Grandes entreprises sur les revenus « actifs » d'entreprise	15,0 %	11,5 %	26,5 %
Intérêts, loyers, redevances et gains en capital imposables (appelés « revenu de placement total ») pour les SPCC (voir la note 2 du CQFF)	38,67 %	11,5 %	50,17 %
Intérêts, loyers, redevances et gains en capital imposables pour les sociétés cotées en bourse et pour les sociétés privées qui ne sont pas sous contrôle canadien	15,0 %	11,5 %	26,5 %
Entreprises de prestation de services personnels (« employé incorporé »)	33,0 %	11,5 %	44,5 %
Impôt de la Partie IV remboursable sur les dividendes qui y sont assujettis (voir la note 3 du CQFF)	38 ⅓ %	s. o.	38 ⅓ %

Notes du CQFF :

- 1- Ces taux s'appliquent à l'égard d'une société pour une année d'imposition de **12 mois** se terminant le 31 décembre 2021. Certaines modifications ont été apportées aux taux d'imposition des sociétés au Québec en 2021. Notamment, le taux d'imposition réduit des petites entreprises fut diminué à 4 % depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les PME autres que celles des secteurs primaire et manufacturier. Il fut par la suite réduit à 3,2 % à compter du 26 mars 2021 pour toutes les PME admissibles. Il peut donc y avoir des « prorata » différents à effectuer selon la date de fin d'exercice. Les « revenus passifs » des SPCC qui excèdent 50 000 \$ dans une année peuvent désormais affecter leurs droits aux taux réduits des PME, et ce, autant au fédéral qu'au Québec pour les années d'imposition qui commencent après 2018.
- 2- Le « revenu de placement total » des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) crée généralement un compte d'impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRTD) au fédéral égal, depuis 2016, à 30 ⅓ % du « revenu de placement total ». Ce compte est remboursable à la société, depuis 2016, à raison de 38 ⅓ % des dividendes imposables versés (appelé « remboursement au titre de dividendes » ou RTD). Depuis 2019, il existe deux comptes distincts d'IMRTD et des règles particulières sont prévues pour le remboursement de chacun.
- 3- Dans le cas où le dividende assujéti à l'impôt de la Partie IV provient d'une société **non rattachée** (telle qu'une société canadienne cotée en bourse), l'impôt de la Partie IV représente 38 ⅓ % du dividende reçu en 2021. S'il provient d'une société **rattachée**, l'impôt de la Partie IV ne sera généralement pas exigible, sauf sur la portion du remboursement au titre de dividendes (RTD) obtenue par la société payeuse, et ce, selon une méthode de calcul spécifique.

Table d'impôt des PARTICULIERS – 2021

(Résidents du Québec)

Revenu imposable	Impôt fédéral	Taux marginal	Impôt du Québec	Taux marginal	Impôt combiné	Taux marginal combiné
15 000	149	12,53 %	-	15,00 %	149	27,53 %
20 000	776	12,53 %	641	15,00 %	1 417	27,53 %
25 000	1 402	12,53 %	1 391	15,00 %	2 793	27,53 %
30 000	2 028	12,53 %	2 141	15,00 %	4 169	27,53 %
35 000	2 654	12,53 %	2 891	15,00 %	5 545	27,53 %
40 000	3 281	12,53 %	3 641	15,00 %	6 922	27,53 %
45 105	3 920	12,53 %	4 407	20,00 %	8 327	32,53 %
49 020	4 410	17,12 %	5 190	20,00 %	9 600	37,12 %
50 000	4 578	17,12 %	5 386	20,00 %	9 964	37,12 %
60 000	6 290	17,12 %	7 386	20,00 %	13 676	37,12 %
70 000	8 002	17,12 %	9 386	20,00 %	17 388	37,12 %
80 000	9 713	17,12 %	11 386	20,00 %	21 099	37,12 %
90 000	11 425	17,12 %	13 386	20,00 %	24 811	37,12 %
90 200	11 459	17,12 %	13 426	24,00 %	24 885	41,12 %
98 040	12 801	21,71 %	15 307	24,00 %	28 108	45,71 %
100 000	13 227	21,71 %	15 778	24,00 %	29 005	45,71 %
109 755	15 345	21,71 %	18 119	25,75 %	33 464	47,46 %
125 000	18 654	21,71 %	22 044	25,75 %	40 698	47,46 %
150 000	24 082	21,71 %	28 482	25,75 %	52 564	47,46 %
151 978	24 511	24,48 %	28 991	25,75 %	53 502	50,23 %
200 000	36 269	24,48 %	41 357	25,75 %	77 626	50,23 %
216 511	40 312	27,56 %	45 608	25,75 %	85 920	53,31 %
500 000	118 427	27,56 %	118 607	25,75 %	237 034	53,31 %
1 000 000	256 202	27,56 %	247 357	25,75 %	503 559	53,31 %

Notes du CQFF :

L'impôt est calculé pour une personne célibataire n'ayant aucune personne à charge. Les taux marginaux indiqués s'appliquent dans la mesure où le particulier a évidemment de l'impôt payable au niveau de revenu imposable indiqué. Cette table ne tient compte que du crédit personnel de base. À l'égard des taux marginaux, il faut être prudent, car plusieurs crédits d'impôt et versements sociaux diminuent lorsque le revenu augmente et l'effet net est d'accroître les taux marginaux à un niveau encore plus élevé que ceux indiqués dans cette table. **Cette table ne doit pas être utilisée lorsque le contribuable a généré des revenus de dividendes de source canadienne. Pour les taux marginaux des dividendes, veuillez consulter notre tableau sur ce sujet précis.** Les lignes encadrées indiquent un changement dans le taux marginal d'impôt sur le revenu imposable qui excède ce seuil. Le taux marginal maximum est atteint lorsque le revenu imposable excède 216 511 \$.

Taux d'imposition des dividendes – 2021

Taux marginaux décomposés (fédéral et Québec) sur un
« **dividende ordinaire** » reçu par un particulier en 2021

Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
jusqu'à 45 105 \$	5,733 %	12,639 %	18,372 %
plus de 45 105 \$ jusqu'à 49 020 \$	5,733 %	18,389 %	24,122 %
plus de 49 020 \$ jusqu'à 90 200 \$	11,014 %	18,389 %	29,403 %
plus de 90 200 \$ jusqu'à 98 040 \$	11,014 %	22,989 %	34,003 %
plus de 98 040 \$ jusqu'à 109 755 \$	16,295 %	22,989 %	39,284 %
plus de 109 755 \$ jusqu'à 151 978 \$	16,295 %	25,001 %	41,296 %
plus de 151 978 \$ jusqu'à 216 511 \$	19,486 %*	25,001 %	44,487 %*
plus de 216 511 \$	23,017 %	25,001 %	48,018 %

Notes du CQFF :

- 1- Le taux indiqué est le taux d'impôt applicable à l'intérieur de cette tranche de revenu imposable (**pourvu que le particulier soit en situation d'impôts payables**) sur un dividende **reçu** de 100 \$ (c'est-à-dire avant la majoration de 15 %). Le dividende doit avoir été payé par une société résidant au Canada.
- 2- Les effets potentiels (mais minimes) sur le crédit d'impôt personnel de base au fédéral depuis 2020 ont été inclus dans les taux indiqués (voir les astérisques *).

Taux marginaux décomposés (fédéral et Québec) sur un
« **dividende déterminé** » reçu par un particulier en 2021

Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
jusqu'à 45 105 \$	(voir note 1 du CQFF)	4,554 %	4,554 %
plus de 45 105 \$ jusqu'à 49 020 \$	(voir note 1 du CQFF)	11,454 %	11,454 %
plus de 49 020 \$ jusqu'à 90 200 \$	6,315 %	11,454 %	17,769 %
plus de 90 200 \$ jusqu'à 98 040 \$	6,315 %	16,974 %	23,289 %
plus de 98 040 \$ jusqu'à 109 755 \$	12,652 %	16,974 %	29,626 %
plus de 109 755 \$ jusqu'à 151 978 \$	12,652 %	19,389 %	32,041 %
plus de 151 978 \$ jusqu'à 216 511 \$	16,481 %*	19,389 %	35,870 %*
plus de 216 511 \$	20,719 %	19,389 %	40,108 %

Notes du CQFF :

- 1- Au fédéral, le crédit pour dividendes est un petit peu plus élevé que l'impôt fédéral à payer sur un dividende déterminé lorsque le revenu imposable fédéral est de 49 020 \$ ou moins. L'excédent du crédit peut même réduire l'impôt fédéral à payer sur les autres revenus (mais de très peu). Le taux indiqué est le taux d'impôt applicable à l'intérieur de cette tranche de revenu imposable (**pourvu que le particulier soit en situation d'impôts payables**) sur un dividende **reçu** de 100 \$ (c'est-à-dire avant la majoration de 38 %). Le dividende doit avoir été payé par une société résidant au Canada.
- 2- Les effets potentiels (mais minimes) sur le crédit d'impôt personnel de base au fédéral depuis 2020 ont été inclus dans les taux indiqués (voir les astérisques *).

REER et FERR – 2021

Plafonds des nouvelles contributions à un REER

Année	Plafond	18 % x « Revenu gagné » (de l'année précédente)
2020	27 230 \$	151 278 \$
2021	27 830 \$	154 611 \$
2022	29 210 \$	162 278 \$

Taux des retenues à la source pour les retraits de REER – 2021

Montant	Québec	Fédéral	Total
5 000 \$ et moins	15 %	5 %	20 %
5 001 \$ à 15 000 \$	15 %	10 %	25 %
15 001 \$ et plus	15 %	15 %	30 %

Retraits minimums d'un FERR normalement requis en pourcentage de l'actif (Règlement 7308)

Si moins de 71 ans au 1^{er} janvier

1
90 moins l'âge au début de l'année

Âge	%	Âge	%	Âge	%	Âge	%
60	3,33	63	3,70	66	4,17	69	4,76
61	3,45	64	3,85	67	4,35	70	5,00
62	3,57	65	4,00	68	4,55		

Si 71 ans et plus au 1^{er} janvier

Âge	%	Âge	%	Âge	%	Âge	%
71	5,28	77	6,17	83	7,71	89	10,99
72	5,40	78	6,36	84	8,08	90	11,92
73	5,53	79	6,58	85	8,51	91	13,06
74	5,67	80	6,82	86	8,99	92	14,49
75	5,82	81	7,08	87	9,55	93	16,34
76	5,98	82	7,38	88	10,21	94	18,79

Notes du CQFF :

- Après 94 ans, le pourcentage est constant à 20,00 %.
- Le pourcentage s'applique sur la valeur marchande du FERR en début d'année et l'âge indiqué est celui en début d'année.

Cotisations à divers régimes – 2021

Cotisations et prestations RRQ – 2021

Maximum des gains admissibles	61 600 \$
Taux de cotisation, incluant le régime supplémentaire (employé/employeur)	5,90 %
Cotisation maximale, incluant le régime supplémentaire	
▪ employé	3 427,90 \$
▪ employeur	3 427,90 \$
▪ travailleur autonome	6 855,80 \$
Rente de retraite maximale mensuelle (pour janvier)	
▪ si demandée à 60 ans	773,29 \$
▪ si demandée à 65 ans	1 208,26 \$
▪ si demandée à 70 ans	1 715,73 \$

RQAP – 2021

	Taux	Rémunération maximale assurable	Cotisation maximale
Employé	0,494 %	83 500 \$	412,49 \$
Employeur	0,692 %	83 500 \$	577,82 \$
Travailleur autonome	0,878 %	83 500 \$	733,13 \$

Assurance-emploi – 2021

	Québec	Reste du Canada
Rémunération maximale	56 300 \$	56 300 \$
Taux de cotisation de l'employé	1,18 %	1,58 %
Taux de cotisation de l'employeur	1,65 %	2,212 %
Cotisation maximale		
▪ employé	664,34 \$	889,54 \$
▪ employeur	930,08 \$	1 245,36 \$

Taux des taxes de vente – 2021

Taux des taxes de vente applicables au Canada¹

Canada	TPS de 5 %
Colombie-Britannique	TVP de 7 %
Alberta	Aucune taxe provinciale
Saskatchewan	TVP de 6 %
Manitoba	TVD de 7 %
Ontario	TVH de 13 %
Québec	TVQ de 9,975 %
Nouveau-Brunswick	TVH de 15 %
Nouvelle-Écosse	TVH de 15 %
Île-du-Prince-Édouard	TVH de 15 %
Terre-Neuve-et-Labrador	TVH de 15 %
Nunavut	Aucune taxe territoriale
Territoires du Nord-Ouest	Aucune taxe territoriale
Yukon	Aucune taxe territoriale

Taux en vigueur en date du 16 juin 2021.

¹ La TVH inclut la portion TPS de 5 % ainsi que la taxe de vente provinciale.

Dans une province visée par la TVH, il s'agit de la seule taxe applicable. Par exemple, en Ontario, seule la TVH de 13 % s'applique sur un achat taxable. Dans les provinces non visées par la TVH, la TPS de 5 % et la taxe provinciale s'additionnent. À titre d'exemple, au Québec, des taxes totales de 14,975 % (5 % de TPS et 9,975 % de TVQ) s'appliquent sur un achat taxable, sous réserve de certaines exceptions.

Emprunts hypothécaires

La table suivante fait état des paiements hypothécaires mensuels approximatifs par tranche de 1 000 \$ selon les taux d'intérêt et la période applicables.

TAUX D'INTÉRÊT	1 AN \$	3 ANS \$	5 ANS \$	10 ANS \$	15 ANS \$	20 ANS \$	25 ANS \$
2,00 %	84,24	28,64	17,52	9,20	6,43	5,05	4,23
2,50 %	84,46	28,86	17,74	9,42	6,66	5,29	4,48
3,00 %	84,69	29,07	17,96	9,65	6,90	5,54	4,73
3,50 %	84,91	29,29	18,18	9,88	7,14	5,79	4,99
4,00 %	85,13	29,51	18,40	10,11	7,38	6,04	5,26
4,50 %	85,36	29,73	18,62	10,34	7,63	6,30	5,53
5,00 %	85,59	29,95	18,85	10,59	7,89	6,58	5,82
5,50 %	85,81	30,17	19,08	10,83	8,14	6,85	6,11
6,00 %	86,04	30,39	19,30	11,07	8,40	7,13	6,40
6,50 %	86,26	30,61	19,53	11,32	8,67	7,41	6,70
7,00 %	86,49	30,84	19,76	11,56	8,94	7,70	7,01
7,50 %	86,71	31,06	19,99	11,82	9,21	7,99	7,32
8,00 %	86,93	31,28	20,22	12,07	9,49	8,29	7,64
8,50 %	87,16	31,50	20,45	12,33	9,77	8,59	7,96
9,00 %	87,38	31,73	20,68	12,58	10,05	8,90	8,28
9,50 %	87,60	31,95	20,92	12,84	10,34	9,21	8,62
10,00 %	87,83	32,18	21,15	13,11	10,63	9,52	8,95
10,50 %	88,05	32,40	21,39	13,37	10,92	9,84	9,29
11,00 %	88,27	32,63	21,63	13,64	11,22	10,16	9,63